

SIVOM DU BRASSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Présents : Mme Aline COUDERC, M. Bernard HOMBOURGER, Mme Amandine DE OLIVEIRA, Mme Nathalie CANET, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Madame VANDEWICKELE

Absents excusés : Mme Céline LEVALLOIS a donné procuration à Madame VANDEWICKELE

Absents : Néant.

Date de convocation et d'affichage : 16 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, légalement convoqués le 16 septembre 2024, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures et trente minutes, à la Mairie de Limoges - Fourches, sous la présidence de Monsieur Bernard HOMBOURGER, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CANET

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 29 juillet 2024
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 24 septembre 2024
3. Délibération : Projet de plan des mobilités en ile de France arrêté par le Conseil Régional
4. Point de situation sur :
 - a. la rentrée scolaire 2024-2025
 - b. Le personnel : organisation, effectifs et recrutements
 - c. Formations prévues et envisagées
 - d. L'avancée des travaux de l'extension scolaire
 - e. Contentieux potentiel ETS BFI (bardage de l'école des 4 chemins)
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Délibération N° 25/2024 : Approbation du compte-rendu du 29 juillet 2024

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 29/07/2024,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du conseil syndical du 29/07/2024.

Délibération n° 26/2024 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 24 septembre 2024

Mr le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 16 septembre 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Délibération N° 27/2024 : Projet de plan des mobilités en ile de France arrêté par le Conseil Régional

Le Conseil Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R.3111-30 à D3111-36, ainsi que ses articles L.214-1 à L.1214-38, R.1214-1 à R.1214-3 et R.1214-7 à R.1214-12 relatifs aux plans de mobilité ;

Vu le code de l'environnement, en particulier son article R122-17 qui soumet le plan de mobilité d'Ile de France à une évaluation environnementale stratégique ;

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10 relatifs aux obligations de comptabilité et de prise en compte pour les documents d'urbanisme ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités portant création des plans de mobilité, destinés à remplacer les plans de déplacements urbains, qui a notamment revu leur contenu et qui a rendu obligatoire l'élaboration de plans locaux de mobilités pour les EPCI franciliens hors communautés de communes ;

Vu les articles 103 à 141 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comportant plusieurs mesures visant à inciter au report modal, décarboner les transports et améliorer le transport de marchandises ;

Vu la délibération n° 20220525-071 du 25 mai 2022 ayant décidé la mise en révision du PDUIF en vue de l'élaboration de Plan des mobilités en Ile-de-France 2030 ;

Vu la délibération n° 20240206-024 du 6 février 2024 d'Ile de France Mobilités sur l'arrêt du projet de plan de mobilité ;

CONSIDÉRANT la poursuite de la procédure de révision du plan de mobilité en Ile-de-France par la Région, il convient que le Conseil Syndical émette un avis sur le projet.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil émet un avis favorable sur le projet.

1. Point de situation sur :

a. la rentrée scolaire 2024-2025

Le Président explique au Conseil Syndical que la rentrée scolaire 2024-2025 s'est très bien passée, il précise également que le corps enseignant de Limoges-Fourches a été complètement renouvelé et se compose comme suit :

- Nouvelle directrice et enseignante des moyennes et grandes sections = Mme LEPICIER Julie
- Enseignante des petites et moyennes sections les lundis, mardis et jeudis = Mme CAMBON Élodie
- Enseignante des petites et moyennes sections uniquement les vendredis = Mme KHAIRI ZAIDI Camellia

Le Président expose également au Conseil Syndical la problématique rencontrée fin août sur le dégât des eaux (dossier transmis à l'assurance) dans le dortoir de l'école des Merisiers de Limoges-Fourches. De ce fait, le dortoir a été déplacé dans l'ancien bureau avec l'accord de la directrice Mme LEPICIER en attendant que les travaux soient effectués.

b. Le personnel : organisation, effectifs et recrutements

Le Président expose au Conseil Syndical l'organisation des animatrices pour cette nouvelle rentrée scolaire, et précise également le besoins de recruter un (ou une) Adjoint territorial d'animation référent. De ce fait, une personne va intégrer le poste à partir du 1^{er} octobre 2024 pour les besoins de la cantine des primaires de Lissy qui vont manger à Evry-Grégy ainsi qu'au poste de la garderie du soir.

Le Président informe également le Conseil Syndical du départ la secrétaire du Sivom du Brasson qui a demandé sa mutation.

c. Formations prévues et envisagées

Le Président rappelle au Conseil Syndical le besoin et l'obligation de former les animatrices. De ce fait une formation sur le PSC1 (Protection de Sécurité Civique niveau 1) est programmée pour le mois d'octobre 2024, nous attendons la date de confirmation pour un mercredi ou pendant les vacances de la Toussaint (durée de formation 7h).

Concernant les formations du CNFPT tout est cours, en effet le CNFPT attend de réunir un plus grand nombre de participants pour venir sur nos sites pour effectuer la ou les formations.

d. L'avancée des travaux de l'extension scolaire

Le Président expose au Conseil Syndical l'avancée des travaux de l'extension scolaire, en précisant que le retard du début des travaux a été partiellement rattrapé. Le gros œuvre est terminé (fondation, mur extérieur et fenêtre.....), l'habillage des façades va débiter ainsi que les cloisons intérieures.

Le Président précise également qu'il a demandé à l'architecte que la priorité soit mise sur la partie restauration scolaire de manière à ce que les enfants intègrent la nouvelle cantine au cours du premier trimestre 2025.

e. Contentieux potentiel ETS BFI (bardage de l'école des 4 chemins)

Le Président explique au Conseil Syndical le litige du bardage initial de l'école des 4 chemins à Lissy. Un devis a été effectué par l'entreprise CORCESSIN à hauteur de 41 929.20 €, suite à ce devis un expert mandaté par l'assurance SMACL est passé vérifier le bardage et en a conclu à une prise en charge du devis modifié par ses soins à hauteur de 6772.80 €.

De ce fait, le Président indique au Conseil Syndical que le dossier a été transmis à un avocat pour envisager une contre-expertise à la charge du Sivom du Brasson ; une saisine du tribunal administratif sera faite pour ce dossier si aucun accord est trouvé.

Questions diverses:

Aucunes questions diverses.

Fin de la séance : Séance close à 20h00

NOMS	SIGNATURES
Bernard HOMBURGER, Président	
Aline COUDERC	
Nathalie CANET	
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU	
Céline LEVALLOIS	
Amandine DE OLIVEIRA	